

PRÉFACE

Suite à la crise financière de 2008 et sous l'impulsion du G20, l'inclusion financière dans le monde a fait de réels progrès comme l'illustre l'augmentation de 20% du taux d'inclusion entre 2011 et 2014.

Toutefois, en Afrique, 60% des Africains subsahariens n'ont pas encore accès à des services financiers de base. Les stratégies nationales d'inclusion financière n'ont pas encore répondu aux attentes, étant donné que plus de la moitié de ces pays ont un taux d'inclusion financière inférieur à 20%.

Le marché se trouve encore confronté à une série d'obstacles comme le manque d'information à propos de la demande, des produits financiers non adaptés, l'illettrisme, la frilosité des institutions financières en matière de financement, une infrastructure défaillante. Ces problèmes sont particulièrement aigus auprès des jeunes, des petits paysans et des femmes vivant en milieu rural, ainsi que pour les petites et très petites entreprises, les membres de la diaspora africaine et les collectivités territoriales en Afrique.

Au vu de ce qui précède et sachant que les entrepreneurs, en majorité des femmes dans certains pays africains, trouvent leurs financements dans le secteur informel, la question sur les causes du nonaccès et de la non-utilisation des services et produits financiers continue d'être pertinente.

Quelles sont, dès lors, les solutions aptes à accroître l'accès des paysans et des entrepreneurs en milieu rural ou urbain au

système financier ? Quelles solutions innovantes les institutions financières peuvent-elles mettre en place pour réduire l'écart entre l'offre et la demande ? Et quel modèle économique, avec quels autres acteurs sera le plus adapté pour assurer la rentabilité et la pérennité de ces solutions ?

Si ces questions et tentatives de réponses se retrouvent dans de nombreux documents, l'auteur, adopte ici, une approche scientifique et pragmatique. Après avoir repéré les dysfonctionnements dus à l'exclusion financière entre autres dans le domaine des conditions ou de l'organisation du travail ou de gestion de temps, l'auteur en dégage les « causes racines » tout en chiffrant les coûts cachés qu'ils engendrent.

Pour y faire face, l'auteur propose la création de trois écosystèmes basés sur l'interaction d'acteurs tels que des associations et des coopératives, des petites et très petites entreprises, des acteurs/agents de coordination et d'instruments de placements collectifs, tels que les OPCVM ou des Véhicules de Gestion Collective de l'Epargne. Le modèle recourt également à l'usage des dernières technologies que ce soit en matière de gestion de données, plateformes électroniques ou instruments numériques que l'on retrouve dans les systèmes financiers mobiles.

D'après l'auteur, le recours à ces trois écosystèmes (le trièdre) permettrait d'augmenter le PIB des pays observés de 40 à 100 % selon les cas.

Il s'agit donc d'un modèle tout à la fois audacieux et innovant, de par la nouveauté des produits financiers pour cette frange défavorisée de la population. Le rôle des coopératives et associations en matière de communication, formation et coordination n'en sera que plus important. C'est un modèle ambitieux qui repose sur la création de chaînes de valeurs et sur un fonctionnement harmonieux des acteurs à l'intérieur de chaque écosystème et entre eux. Il s'agira, par conséquent, pour chacun de ces acteurs, de garder à l'esprit l'objectif inclusif du modèle dont l'aboutissement est l'amélioration du bien-être de millions d'Africains.

Chris De Noose

Directeur Général WSBI-ESBG

INTRODUCTION

1. L'INCLUSION FINANCIÈRE EST UN CONCEPT HISTORIQUE DANS LA PENSÉE ÉCONOMIQUE

Depuis des siècles, la pensée économique a montré que le « bien-être de l'homme » est ce qui donne un « sens » à l'activité économique (Perroux cité par Savall, *et al.* 2015). Pour Savall *et al.* (2015), la théorie de la morale utilitariste de Bentham considère que « *La finalité de l'activité économique est d'assurer le progrès social pour le bonheur du plus grand nombre* ». Cette théorie a d'ailleurs été reprise par son disciple John Stuart Mills en 1863.

Les deux sont suivis par d'autres penseurs qui ont émis des concepts synonymes de « bonheur social ». Dans leur analyse, Savall, *et al* remontent le temps, notamment avant Bentham, pour montrer la survivance du concept de « bienveillance » utilisé par Francis Hutcheson (1694-1746), puis par son disciple Adam Smith (1723-1790) avec son fameux principe de la main invisible : « *le bien commun est la somme des intérêts particuliers* » (Savall *et al.* 2015). Ces penseurs établissent donc un lien entre « bienveillance et utilité ».

Ainsi, exclure des personnes d'un système économique en ne tenant pas compte de leurs intérêts n'est-il pas une forme cachée de destruction du bien commun ? Et à combien peut être évaluée cette destruction ou ce manque à gagner pour une nation ?

Plusieurs auteurs se sont penchés sur le concept de l'inclusion financière (IFI) et ses effets, le plus souvent à travers le prisme de son contraire : l'exclusion financière (EFI).

L'exclusion est perçue par Fuller (1990) comme « *une forme importante d'inégalité socioéconomique, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit abordable et facilement disponible* ».

Pour Hariharan and Marktanner (2011) « *L'exclusion d'une large proportion de la population de l'accès à des services bancaires a été découverte comme un obstacle majeur au développement ces dernières années ; ce phénomène socio-économique résulte de « facteurs tels que la géographie...la structure de l'économie, la politique économique* ». Ces auteurs ont tenté d'estimer, dans le cadre d'un modèle de croissance simple de Solow, l'impact de l'inclusion financière sur la croissance économique. Leurs résultats préliminaires indiquent qu'une augmentation de 10% de l'inclusion financière pourrait augmenter le revenu moyen par travailleur de 1,34%.

Hariharan et Marktanner (2011) se référant à Sarma, et Andrew Leyson (1995) s'adossant à Hariharan, font la distinction entre cinq facteurs expliquant l'exclusion (Cf. encadré 1 : les 5 facteurs de l'exclusion financière).

Par ailleurs, les organismes et personnes physiques exclus le sont en général suite à des barrières érigées par le système financier en réaction à des crises de la dette depuis 1930 (Leyshon et Thrift, 1995). Selon ces auteurs, cette exclusion prend diverses formes : « *elle apparaît comme une discrimination spatiale/géographique quand des succursales sont retirées du périmètre d'une communauté, soit une ségrégation raciale ou une discrimination par rapport au genre, surtout au détriment des femmes. Ces exclusions deviennent le terreau de la paupérisation des personnes et communautés exclues* ».

Ces populations exclues, n'ayant pas accès à certains services pour satisfaire leurs multiples besoins, vivent avec le paradoxe de « pénalités de pauvreté » de la théorie BoP-Bottom Of Pyramid (Lexique NOVETHIC sur BoP de C.K. Prahalad et Stuart HART, 2018).

Face à ces phénomènes susmentionnés, des actions correctives de réduction de l'exclusion financière ont été initiées dans des pays dits développés pour permettre aux femmes/hommes/des individus/entreprises/communautés d'avoir accès au système financier.

Dans ces pays, l'accès au système financier s'est fait soit sous la houlette de communautés au sein de ces pays (cas en Angleterre, Fueller, 1990), soit par des initiatives propres à l'Etat (cas aux USA) pour réduire l'exclusion (Leyshon, 1995). Par ailleurs, certaines solutions ont préconisé la transformation tous azimuts des zones rurales en zones urbaines (théorie de la croissance par les secteurs d'activités, Gary A. Domskii et John Veitch, 1996). D'autres au contraire ont montré, par des expériences sur le terrain, que les communautés les plus pauvres dans les régions les plus exclues peuvent améliorer leurs conditions de vie et s'intégrer dans le système financier de façon durable (Duflo *et al*, 2012).

2. L'UNIVERSALITÉ DE L'EXCLUSION FINANCIÈRE

L'exclusion s'observe aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement ou moins avancés (Leyshon, 1995) : 1^{re} caractéristique de l'universalité de l'exclusion financière.

Suite aux efforts au niveau de chaque pays (Cf. Supra), les tentatives visant à lutter en faveur de l'inclusion financière par la communauté internationale ont été introduites au cours du sommet du G20 à Pittsburgh en Novembre 2009, après la crise des *subprimes* (Pearce, Ruiz Ortega *et al*, 2012). La Déclaration de Maya Lancée en 2011 au Global Policy Forum (GPF), au Mexique, représente la première plate-forme d'engagement des membres de l'Alliance Mondiale pour l'Inclusion Financière (AFI).

Le Consultative Group to Assist the Poor-CGAP, en 2011, donne comme définition de l'Inclusion Financière « *les services financiers formels - tels que les comptes de dépôts et d'épargnes, les services de paiements, les prêts et les assurances - sont facilement accessibles aux consommateurs et qu'ils utilisent activement et efficacement ces services pour répondre à leurs besoins spécifiques* ».

Et deux pôles sont pris en compte lors de l'analyse de l'inclusion financière : l'offre et la demande. « L'offre » offerte par les institutions financières et les marchés réglementés, et « la demande » formulée par les populations les plus vulnérables (Banque Mondiale, août 2012).

Les agriculteurs, les PME, les activités des femmes, des jeunes, les activités des migrants et celles des communautés sont cités par les recherches comme les populations les plus touchées par l'exclusion financière. Ce sont les acteurs de la demande ; et ils sont identifiés dans la suite de nos travaux par le label « population cible ».

L'AFI a proposé un cadre d'élaboration de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) avec le GPMI (Global Partnership for Financial Inclusion) comme structure de coordination inter-organisations pour appuyer et assurer la mise en œuvre de la stratégie (Banque Mondiale, Cadre de référence des stratégies d'inclusion financière, août 2012).

Les indicateurs de l'inclusion financière sont essentiellement liés au secteur bancaire (adultes bancarisés, entreprises bancarisées, entreprise ayant contracté un emprunt auprès d'une institution sous contrôle prudentiel...) ; les données pour les diagnostics sont essentiellement collectées du côté de l'offre de produits et services d'inclusion financière ; car les données sur la demande semblent difficiles à obtenir (Banque Mondiale. Stratégie d'Inclusion financière, août 2012, page 17). Par ailleurs, la plupart des diagnostics pour déterminer les causes racines de l'exclusion ne se font pas avec la collaboration des populations exclues.

Un sondage effectué lors du Forum mondial sur la politique AFI 2012, qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud, a montré que 97% des personnes interrogées estimaient qu'une stratégie nationale (SNIF) était essentielle pour accélérer l'inclusion financière (Nimal A. Fernando, 2015, p.1).

Depuis l'élaboration du modèle de SNIF par l'AFI, de grands progrès ont été constatés dans l'expansion de l'inclusion financière.

En effet, d'après le rapport sur l'inclusion financière dans le monde réalisé par le Fonds Monétaire International et Gallup World Pool en 2014, ce sont 2,5 milliards d'adultes qui étaient exclus en 2011 du système financier ; en 2014 ils sont 2 milliards d'adultes ; cela représente une diminution de 20% d'exclusion. En 2017, le taux d'inclusion financière est de 96% au Singapour, 97% en France et 96% au Luxembourg.

3. LE RETARD CRIANT DE L'AFRIQUE

Dans les pays africains l'évolution de l'inclusion financière reste faible, l'exclusion financière demeure donc élevée, depuis 2009. La majorité des pays africains (86% d'entre eux) ont moins de la moitié de leur population qui interagit avec le système financier ; environ la moitié des pays africains (46% d'entre eux) ont moins de 20% de leur population qui ont accès aux services et aux produits financiers.

Quatre pays ont au plus 10% de leur population qui interagit avec le système financier de leur pays (Niger, Guinée, Burundi et Madagascar).

Les enquêtes menées par l'IMCE (Institut Mondial des Caisses d'Epargne) ont montré que la population exclue dans certains pays d'Afrique correspond à la population pauvre (70% de la population en Tanzanie, 46% en Côte d'Ivoire, 20% au Maroc... sont pauvres).

« Les pauvres restent pauvres, non pas parce qu'ils sont paresseux, mais parce qu'ils n'ont pas accès au capital » (Milton Friedman, lauréat du prix Nobel en 1976).

La relation entre la population cible susmentionnée et le système financier des pays africains est presque inexistante.

En effet, les planteurs ou agriculteurs demeurent la force active majoritaire ; et le secteur agricole occupe une grande proportion dans la création de richesses des pays africains : plus de 60% des africains sont employés dans le secteur agricole. Cependant, une grande proportion de la population rurale africaine n'a pas accès aux produits et services financiers : en Tanzanie seuls 5%

ont accès aux services financiers (FinComEco and GMEX Group, Investment Mémorandum, 20 mars 2017).

En outre, en Afrique, les Femmes représentent en moyenne 45% de la force active dans le secteur agricole ; ce taux atteint 84% au Rwanda, 76% à Madagascar, 43% en Côte d'Ivoire mais seulement 6% en Ethiopie. Les femmes à 63% occupant des emplois indépendants non agricoles sont dans le secteur informel (Banque mondiale, 2013).

Par ailleurs, l'accès au financement demeure la première des problématiques auxquelles sont confrontées les PME (Petites et Moyennes Entreprises) au niveau mondial. Dans les pays africains, la situation semble encore pire : par exemple, le besoin de financement est trois fois supérieur à l'offre de financement du secteur bancaire en Côte d'Ivoire (en Afrique de l'Ouest), selon le rapport du cabinet ESP et le Patronat Ivoirien (CGECI) en 2016.

L'Institut Mondial des Caisses d'Epargne (IMCE) et le Global Findex en 2017, font ressortir que les jeunes de plus de 15 ans représentent la population la plus exclue du système financier après celle constituée des chefs de famille.

Les SNIF existantes dans quelques pays africains sont élaborées selon les orientations formulées par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

Du côté de l'offre, les produits et services financiers ne sont, dans la plupart du temps, offerts que par le système bancaire et les microfinances : ces deux secteurs regroupent 80% des actifs financiers dans les pays africains.

Les autres composantes du système financier (les marchés, les autres institutions non bancaires et certaines infrastructures) ne sont pas fortement impliquées dans la résolution des besoins de financement de la population cible susmentionnée.

Les guides d'enquêtes réalisées sur l'évaluation des SNIF dans certains pays africains, par exemple au Burundi, sont structurés de manière à n'aborder que le cas des banques, des IMF, de la poste, des systèmes de transfert de fonds et des systèmes informels d'épargne et de crédit (Desjardins Développement International, 2012, p. 13).

Ainsi, nous nous interrogeons sur la contribution des autres institutions non bancaires (notamment les marchés financiers) à l'accélération de l'IFI.

L'inefficacité constatée ou le retard des Stratégies Nationales d'Inclusion Financière (SNIF) en Afrique nous impose d'explorer de nouvelles connaissances sur leurs causes racines et de proposer des solutions innovantes.

Selon le Professeur Jean Moscarola (2016), dans un contexte de recherche de solutions/connaissances nouvelles, le terrain d'observation est un point de départ privilégié dans un tel cas : approche inductive.

4. PROBLÈME À RÉSOUDRE

Comment accélérer l'IFI dans les pays Africains ou, en d'autres termes, comment les faire passer d'une situation de « faible niveau d'inclusion financière-FIFI » à celle de « fort niveau d'inclusion financière-HIFI » ?